

■ La troisième convention de Lomé pourrait servir de base au décollage de la franchise industrielle. C'est ce que pense Olivier Gast, président de l'Université européenne de la franchise (UEF) : «Le franchising fait l'objet d'une demande, à la fois des opérateurs européens et des opérateurs privés ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). Au-delà des circuits classiques des transferts de technologie et de savoir-faire, les opérateurs ACP ont, jusqu'ici, donné la préférence à la formule joint venture en raison de l'apport financier et de savoir-faire des opérateurs européens». Olivier Gast a créé une commission franchise industrielle au sein de l'UEF, commission dont la présidence a été confiée à Philippe Lousberg, spécialiste du franchising au Bénélux.

Business et Franchise ; n° 1 ; avril 1987